

nion d'hommes qui diffèrent des agents d'action par leur aptitude et leurs traditions. A l'aide de l'élément civil, on arriverait peut-être à faire pénétrer dans l'administration de la guerre, un sentiment qui y paraît inconnu ; celui de l'économie rigoureuse dans les dépenses...

Nous avons cru devoir reproduire tout ce qui précède, pour rappeler exactement les détails de l'affaire qui nous occupe.

Voyons, maintenant, si quelque résultat a été obtenu déjà.

Nous lisons dans une instruction qui suit, « l'arrêté relatif aux rapports de la direction générale du contrôle et de la comptabilité de la guerre avec les autres services de l'administration centrale de ce département, » instruction adressée par le général de Cissey, en date du 31 décembre dernier ; nous lisons, disons-nous, les passages suivants :

La dépense effectuée par chaque service sera l'objet, par article et paragraphe du budget, d'un bordereau mensuel qui indiquera, d'une manière distincte, les dépenses faites sans avis préalable, celles qui résulteront d'une autorisation spéciale du ministre, concertée avec la direction générale du contrôle, et enfin les dépenses de diverses natures qui, dans certaines circonstances peuvent être engagées sans l'autorisation spéciale du ministre, et dont les divers services auront à se faire rendre compte, à mesure qu'elles se produiront, par des mémoires approuvés par des agents d'exécution ou des ordonnateurs secondaires.

Ces bordereaux, sur le vu desquels le contrôle s'assurera que l'ensemble des dépenses est rigoureusement maintenu dans les limites budgétaires, devront être fournis le 15 de chaque mois pour le mois précédent ; ils remplaceront la situation des comptes généraux que les bureaux administratifs doivent remettre chaque trimestre à la comptabilité générale, en exécution de l'article 222 du règlement du 3 avril 1869, sur la comptabilité du département de la guerre.

Toute instance judiciaire pouvant avoir pour effet d'augmenter les dépenses prévues au budget de la guerre ou comprises dans des crédits extraordinaires, il demeure bien entendu que, par application des dispositions de l'article 242 du règlement du 3 avril 1869, aucune action ne devra être engagée par les services administratifs qu'après concert préalable avec la Direction générale du contrôle et de la comptabilité.

C'est dans ces conditions seules que peuvent régulièrement s'appliquer les prescriptions de l'arrêté du 21 décembre 1871 : l'ordre dans les finances est énergiquement réclamé par les commissions parlementaires ; plus que jamais, il est devenu d'une impérieuse nécessité, en présence des charges énormes qui pèsent sur le pays ; et en se conformant scrupuleusement aux dispositions de la présente instruction, chaque service doit s'attacher à prévenir toute opération irrégulière de nature à engager la responsabilité du ministre, qui doit toujours être en mesure, par un simple rapprochement des crédits budgétaires et des dépenses faites ou engagées, de connaître sa situation vis-à-vis du pays.

On le voit, il y a déjà un commencement d'exécution dans les réformes proposées. Mais nous espérons qu'elles ne s'arrêteront pas là. Il nous paraît indispensable, en effet, que le contrôle soit complété par un corps d'inspecteurs civils, seule manière, il faut bien l'avouer, d'avoir une garantie sérieuse dans la comptabilité, tout en la mettant au-dessus de tout soupçon, ce qui est encore une des conclusions du rapport de M. Riant.

Informations-Nouvelles

Des avis de Versailles démentent les bruits de troubles à Marseille qui avaient circulé hier. Les mesures prises étaient de simples mesures de précaution.

Le *Bien public* annonce que M. Léon Say a retiré sa démission de préfet de la Seine, qu'il avait donnée hier matin.

Le *Mémorial diplomatique* dit que le ministre anglais est parfaitement décidé, quel que soit le résultat des discussions engagées à Versailles, à ne rien modifier à la politique commerciale de l'Angleterre.

Toulouse va avoir deux nouveaux journaux : *L'Éclat* et *l'Union méridionale*.

Au début de la réunion de la Commission de l'instruction primaire, M. de la Rochejaquelein est venu défendre un amendement tendant à réserver aux pères de famille le choix entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste. Mgr. Dupanloup a ensuite parlé contre le principe de l'obligation et a donné en terminant lecture du contre-projet qu'il veut substituer à M. Jules Simon.

Le ministre de la marine a été entendu par la Commission chargée d'étudier le projet d'impôt sur les sucres. L'amiral Pothonau a dit qu'il était favorable personnellement à l'abrogation de la surtaxe du pavillon.

La 3^e commission d'initiative parlementaire a repoussé, hier, comme inopportune, la proposition de M. Schœlcher, tendant à l'abolition de la peine de mort.

La grève dans les charbonnages.

Les caractères apparents de la situation sont les mêmes qu'hier. La grève ne diminue pas sensiblement, mais elle est loin de se généraliser.

Le calme règne dans toutes les communes. On voit les ouvriers se promener par groupes, organiser des jeux dans les chemins, l'ingénieur enfin à tuer le temps de la manière la moins ennuyeuse possible. C'est une justice à leur rendre qu'ils n'abusent pas du

L'arrivée des troupes a été généralement bien accueillie. Le bataillon de carabiniers que nous avons dit être descendu sur Marchienne s'est, au contraire, dirigé vers Lodelinsart. Les grévistes considèrent ce déploiement de forces d'un œil indifférent, la population se sent rassurée. A Lodelinsart les verriers trinquaient avec les carabiniers. A Châtelet, les lamineurs fraternisaient aussi avec les soldats.

Les membres de l'Internationale et quelques exaltés songent seuls à récriminer contre la venue des troupes ; leurs déclamations ont pu de succès. La protection qu'assure la force armée aux ouvriers animés de bonnes intentions favorisera rapidement la reprise du travail.

Chose remarquable, ce sont les ouvriers qui gagnent le moins qui demandent à travailler. Les mineurs qui gagnent 5 à 6 francs par jour sont ceux qui crient le plus fort contre l'insuffisance des salaires.

Les nouvelles que nous recevons ce matin des directions de charbonnages donnent quelques espérances, quant à la fin prochaine de la grève. Ainsi, à Marcinelle une bonne moitié des ouvriers travaille ; à Bonne-Espérance, 100 ouvriers sont descendus ; aux deux puits du Charbonnage d'Amercoeur, Chaumontceau et Bellevue, une partie des houilleurs se sont présentés à la besogne. On marche toujours dans les houillers de la rive droite de la Sambre.

Ainsi disparaissent les espérances de grève universelle dont l'Internationale avait bercé les ouvriers. Les charbons du Centre et de Mons commencent à arriver, les autres industries pourront renouveler leurs approvisionnements.

On fait courir le bruit que plusieurs fosses des charbonnages de la Basse-Sambre chôment : Oignies-Aiseaux, Moign-lée et Tami ne seraient arrêtés, dit-on, depuis hier matin. Rien jusqu'à cette heure, ne vient confirmer cette nouvelle.

L'Internationale fait les plus grands efforts pour arrêter le mouvement de reprise qui tend à se manifester. Des délégués des charbonnages sont partis hier à 1 h. 40 pour Bruxelles, où a dû avoir lieu un meeting. Une affiche a été distribuée aux mineurs, rejetant la faute de la grève et la responsabilité de ses conséquences sur les patrons. Cette pancarte n'a d'autre but que d'abuser les travailleurs.

Des meetings sont annoncés pour aujourd'hui et dimanche, à Marcinelle Gilly, Gohygart, la Dacherie, Montigny-Neuville, Châteleu, Dainpremy et Fleurus.

L'opinion générale est qu'une proclamation de l'Association Charbonnière, faisant appel à la conscience, à l'honnêteté et à l'intelligence des ouvriers, produirait beaucoup d'effet en ce moment.

Quant aux secours promis par l'Internationale, les agents pressés par les ouvriers de les distribuer ne se hâtent pas de le faire et pour cause... Le général Demoor est arrivé à Charleroi.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet du Nord nous communique la dépêche suivante qu'il a reçue de M. le ministre de l'intérieur :

« Versailles, 20 janvier, 9 h. 5 m.

« Depuis quelques jours, les partis violents ou hostiles font circuler des bruits de troubles ou d'agitations, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Ces bruits n'ont pas le moindre fondement.

« A Paris, la tranquillité est parfaite, à Marseille et à Lyon quelques démonstrations préparées par les adversaires des droits sur les matières premières ont avorté.

« Pour le préfet :

« Le chef du cabinet,

« A. BONIFACE. »

Un feuille radical de Lille nous fournit des renseignements sur les opérations du bureau chargé de vérifier l'élection de M. Derégnaucourt :

« L'Agence Havas nous informe que le 4^e bureau chargé d'examiner l'élection du Nord, paraît vouloir examiner minutieusement l'affaire et qu'il ne serait pas impossible d'annuler l'élection de M. Derégnaucourt. D'autres renseignements nous portent à croire, au contraire, que l'élection de M. Derégnaucourt sera validée ou tout au moins que les conclusions du bureau proposeront la validation. »

M. Victor Saint-Léger, membre du conseil général et de la chambre de commerce de Lille, vient de mourir. A la suite d'un voyage en Italie, il avait été atteint de la fièvre typhoïde, mais rien ne faisait prévoir un dénouement aussi foudroyant. Aussi sa mort a-t-elle causé dans Lille une véritable stupeur.

M. Saint-Léger jouissait d'une réputation d'honorabilité incontestée et ses brillantes aptitudes étaient appréciées à leur valeur. Il emporte avec lui les regrets de la population tout entière. M. Saint-Léger était âgé de 52 ans.

On nous pose la question suivante : « Pourquoi la succursale de la Banque de France à Roubaix, qui refuse les billets d'émission, en remet-elle en paiement ou comme appoint ?... »

Ce n'est pas la première fois qu'on nous signale cette anomalie, sur laquelle nous attirons, une fois encore, l'attention de M. le directeur de la succursale et du conseil de surveillance.

La chasse à tir sera close, dans toute l'étendue du département, à partir du dimanche 28 janvier 1872, au soir. Jusqu'au 13 mars, la chasse à courre, à cor et à cris dans les bois et forêts ; jusqu'au 1^{er} avril, la chasse de la bécasse dans les bois et futaies en faisant usage du chien d'arrêt ; jusqu'au 1^{er} mai, la chasse au marais, à une distance de 20 mètres des

francs bords des canaux et rivières, ainsi que dans les prairies et vallées de la Sambre et de la Lys, soumises aux inondations sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelets ou de huttes.

La chasse au marais et celle du gibier d'eau et de passage sur les bords de la mer, qui s'ouvrent chaque année le 1^{er} août, se fermeront également le 1^{er} mai.

Le Maire de Lille vient de publier un arrêté dont les termes doivent être reproduits :

Considérant, dit le magistrat lillois, que, dans l'état où se trouve le pays par suite de ses récents désastres et de l'invasion de son territoire dont une partie est encore au pouvoir de l'étranger, il convient d'empêcher, cette année, les bruyantes manifestations de plaisir qui éclatent habituellement pendant le carnaval ;

Considérant qu'en présence des malheurs de la Patrie, l'attitude publique des populations doit rester digne, et ne pas avoir les apparences d'une oubliieuse légèreté ;

Considérant aussi qu'à côté des raisons de moralité et de convenance, il faut placer celle de l'intérêt matériel des classes laborieuses, qui, dans ces temps difficiles, ont besoin plus que jamais d'ordre et d'économie, pour supporter les charges nouvelles exigées par de douloureuses circonstances ; Que, dès lors, il faut écarter l'occasion de dépenser leurs gains en des joies ruineuses pour lesquelles le travail est interrompu, l'épargne absorbée, et les objets les plus nécessaires à la famille vendus ou mis en gage ;

Arrêtons : Art. 1. — En 1872, pendant le temps du carnaval, et le jour de la Mi-Carême, aucune personne masquée ou déguisée ne pourra paraître dans les rues de la ville et des faubourgs, ni dans les bals, cafés, estaminets, ou autres lieux publics.

Art. 2. — Les bals publics, masqués ou avc déguisements, seront interdits.

Nous recommandons à notre municipalité l'arrêté, si sagement motivé, de M. le Maire de Lille : c'est un exemple qui doit être suivi.

Tribunal correctionnel de Lille. —

Il y a quelques jours, sur la place de la commune de Croix, un sieur Frédéric Delannoy excitait l'indignation publique en frappant brutalement sa fille âgée de neuf à dix ans, qui refusait de marcher parce qu'elle était accablée de lassitude. Ce père dénaturé a été condamné à quinze ours de prison.

Adolphe Leroy, étant ivre, s'est introduit de force, et en s'armant de son couteau, dans un cabaret de Roubaix. Il a, en outre, outragé les agents de la force publique. — Deux mois de prison.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 22 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

LE CHLORE.

Préparation du chlore (ses propriétés physiques et ses propriétés chimiques ; les combustions dans le chlore.

Cours public de Physique.

Mercredi 24 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

Baromètre de Fortin ; baromètre de Gay-Lussac ; baromètre enregistreur ; baromètre de Foreuheit.

Les journées de Saint-Quentin.

A l'heure même où sont réunis dans la ville de Saint-Quentin tous les anciens soldats de l'armée du Nord, venus pour rendre hommage à la mémoire de leurs frères d'armes qui sont tombés en combattant dans les champs qui environnent cette ville, il nous paraît intéressant de remettre sous les yeux de nos lecteurs un bref récit des principaux épisodes de cette sanglante bataille.

Le général en chef avait été averti par un telegramme de Bordeaux qu'une action décisive se préparait sous les murs de Paris et avait résolu de se dérober subitement à l'armée qui l'observait, et par une marche hardie de menacer la ligne de Chigny, La Fère, Noyon, Compiègne, sûr d'attirer sur lui des forces considérables et d'affaiblir ainsi les corps allemands qui assiégeaient Paris. Le moment de se dévouer était venu, dit-il, dans son histoire de la *Campagne de l'Armée du Nord* ; il espérait, d'ailleurs, avoir le temps de se rabattre vers le Nord et de défilier la poursuite de l'ennemi, sous la protection des places fortes de Cambrai, Bouchain et Douai.

L'armée du Nord quitta donc ses cantonnements d'Albert, le 16 janvier, pour se diriger vers Saint-Quentin ; attaquée dans sa marche le 18 à Vermond, elle put garder ses positions après un brillant combat où elle infligea à l'ennemi des pertes sérieuses.

Pendant l'attaque du 18 prouvait que la concentration des forces prussiennes était déjà trop complétée pour qu'on put tenter une retraite vers le Nord, et il fallait accepter la bataille sous Saint-Quentin. Le même jour, l'armée de Paris livrait la bataille de Montretout.

La ville de Saint-Quentin avait été reprise le 15 par la colonne du colonel Isnard, et, s'exagérant l'importance de cette attaque, le général allemand avait hâté la concentration de ses troupes, de vaçant ainsi nos prévisions.

Les forces françaises montaient environ à 40,000 hommes. La situation, d'ailleurs, avec les ressources que nous offrait la ville, était acceptable.

Les troupes prirent à la pointe du jour leurs positions sur les collines qui environnent Saint-Quentin.

Les lignes de retraite étaient la route de Cambrai par le Catelet, celle du Cateau par Bohain, protégées par la brigade Pauty établie à Bellicourt.

La bataille commença par une attaque dirigée par trois divisions allemandes, soutenues par une brigade de cavalerie, contre les divisions Derroja et du Bessol, établies à Cauchy.

De nombreuses batteries furent mises en ligne par l'ennemi, et l'action s'engagea très vivement entre les tirailleurs des deux armées.

Des renforts furent portés sur la gauche de la ligne de bataille où le général du Bessol venait d'être grièvement blessé.

De nouvelles batteries furent mises en position, qui firent subir à l'ennemi des pertes énormes.

A ce moment, le colonel Aynès tomba mortellement frappé, en essayant d'arrêter la marche de colonnes ennemies qui tentaient de nous déborder à gauche.

Après un mouvement de retraite, les troupes, ramenées par le commandant Tramond, reprirent à la baïonnette le terrain perdu, jusqu'à la hauteur des batteries qui n'avaient pas cessé leurs feux.

A droite, les hauteurs de Cauchy furent assaillies six fois par des troupes fraîches toujours renouvelées, et six fois l'assaut fut repoussé. Une charge de cavalerie ne fut pas plus heureuse.

Mais des renforts arrivaient sans cesse à l'ennemi par le chemin de fer, la nuit venait, et la 2^e brigade, débordée à droite, dut se retirer sous la protection de fortes barricades établies au faubourg d'Isle.

Pendant la division Robin avait occupé plusieurs villages et garni de ses tirailleurs les bois qui couvraient son front.

La brigade Michelet était en réserve au centre de la bataille.

Le général von Goeben avait l'intention de nous tourner et d'occuper la route de Cambrai pour nous couper la retraite ; mais il en fut empêché par les batteries Dupuich et Deudonne.

La première partie de la lutte n'avait été qu'un combat de tirailleurs et d'artillerie, mais, vers deux heures, des renforts ennemis enlevèrent le village de Fayet à la division Robin. La brigade Pauty réussit cependant à reprendre le village, qu'elle garda jusqu'à la nuit, tandis que les autres troupes prenaient position sur les hauteurs en arrière et arrêtaient les progrès de l'ennemi vers la route de Cambrai.

A gauche, les brigades Isnard et de La Grange, après avoir plusieurs fois pénétré dans le bois de Savy, furent se retirer devant des forces supérieures.

La retraite fut alors ordonnée, et les progrès de l'ennemi ne furent plus arrêtés que par le feu des barricades du faubourg d'Isle. Nos troupes, épuisées par une journée de combat et trois journées de marche et d'escarmouches, se retirèrent devant les renforts qui arrivaient constamment de Rouen, d'Amiens, de Péronne, de Laon, et de Paris.

Après avoir, pendant plus d'une heure, bombardé la ville, les colonnes prussiennes entrèrent à Saint-Quentin, faisant prisonniers tous les soldats débandés, perdus, éclopés et quelques compagnies qui s'y trouvaient ternées. — Toute l'artillerie fut saignée.

L'ennemi eut, d'après le général Faidherbe, dans les journées du 18 et du 19, 5,000 hommes hors de combat ; les Français perdirent environ 3,000 hommes. Grâce aux trainards qu'il ramassa, l'ennemi put avoir plus de 6,000 prisonniers, dont la moitié se sauva et rejoignit les corps au bout de quelques jours.

6^e CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET DE CINQ AUTRES OTAGES DE LA ROQUETTE. — 23 ACCUSÉS.

Audience du 17 janvier 1872.

Les débats de cette importante affaire approchent enfin du dénouement. Les témoignages sont décidément tous entendus, et aujourd'hui, M. le commandant Rustant, peu d'instants après l'ouverture de l'audience, a pu prendre la parole et prononcer son réquisitoire.

La longueur de cet intéressant document ne me permet pas de le publier, mais j'en veux donner au moins l'exorde, une analyse sommaire et la péroraison ; car il régit dans certains passages de ce réquisitoire un véritable souffle patriotique.

Voici comment débute l'honorable commissaire du gouvernement :

« La fortune nous infligeait naguère de terribles revers, de bien cruels sacrifices, et mettait le comble aux malheurs de la patrie en nous infligeant la honte d'une guerre civile sous les yeux mêmes de l'étranger. Et cependant, malgré tant de coups portés avec un acharnement sans exemple, la France se serait promptement relevée de son abaissement, si elle n'avait pas fini par douter, elle aussi, de son patriotisme de son génie.

« Quand e le a vu sa capitale, Paris, ce champion séculaire du droit et de la liberté, cet éclatant foyer de l'intelligence, du goût et des sentiments généreux, laisser proclamer et exécuter, par une poignée d'hommes inconnus ou déclassés, le décret sur les otages où l'âme de son cœur s'est rempli d'effroi.

Elle s'est demandé si les temps étaient venus où, comme autrefois Rome et Athènes, elle allait être dépossédée du sceptre du progrès ; si la lugubre prophétie de ses impitoyables ennemis, après Sedan, allait se réaliser ; si elle ne resterait pas à la tête de la civilisation ! *Finis Gallia!*

« Grâce à Dieu, nous sommes aujourd'hui rassurés. Ce n'était là qu'une épreuve, la plus terrible de toutes, et nous espérons ardemment que ce sera enfin la dernière ; car elle est bien faite pour prouver à tous ceux qui ont le sentiment de l'amour de la patrie que, lorsqu'une nation s'écarte des voies de la justice, de la moralité, du travail et de la liberté, pour se laisser aller à cette vie facile de l'insouciance et des jouissances matérielles, elle ne tardera pas à tomber de chute en chute jusqu'au point de ne pouvoir mesurer l'étendue de ses désastres.

« Je ne sais que trop qu'il me sera facile aujourd'hui de prouver qu'il n'est pas nécessaire de remonter aux temps bibliques, aux guerres de Torace et de Macédoine, ni même au moyen âge, pour retrouver l'emploi de ce moyen inique que l'on nomme la prise d'otages ; mais, si j'ai la douleur de ne pouvoir condamner et flétrir les peuples qui font entrer ce système dans les combinaisons stratégiques de la force, j'ai du moins la consolation d'affirmer qu'en France, dans ce pays qui, seul, ne reconnaît pas de droit contre le droit, dans cette patrie de Montesquieu et de Voltaire, du général Foy et de Lamennais, même aux temps les plus douloureux de notre histoire, ce moyen fut toujours considéré comme un accident et jamais comme un principe.

« Au point de vue de l'intelligence et de la conscience de tous, qu'est-ce, en effet, que prendre des otages ? C'est d'abord faire acte d'impuissance et surtout acte d'injustice ; car on punit sûrement un innocent pour celui que l'on croit coupable. C'est donc faire preuve de sentiment de haine, de dépit et de colère contre la décision de sa conscience. Nous n'avons qu'un mot dans notre langue pour qualifier toutes ces passions : prendre des otages, c'est commettre une lâcheté.

« Et maintenant que le principe est posé, voyons à quel propos le gouvernement insurrectionnel a promulgué de décret du 5 avril dernier et l'usage qu'il en a fait.

Entrant alors dans la cause même, M. le commandant Rustant fait la part de chacun des accusés, en même temps avec énergie et impartialité.

Ainsi, sa sévérité impitoyable pour François, Geuton, Figerre et Romain s'amolirait pour ceux que ces hommes ont entraînés par leurs menaces ou leur exemple : Picon, Langbein, Fortin et certains autres, et il recommande au cours il Hure et la femme Grandel ; Hure, parce que sa tenue a été fort bonne à l'audience ; la femme Grandel, parce qu'elle est enceinte et qu'il ne voudrait pas que son enfant pût dire un jour qu'il a dû à un soldat de naître dans une prison.

Puis M. le commissaire du gouvernement termine ainsi :

« Si vous ne jugez les assassinats commis le 24 mai à la Roquette que le code à la main, vous devriez être pour eux terriblement sévères ; mais il est impossible que vous ne teniez pas compte des entraînements auxquels quelques-uns des accusés ont pu céder et vous ne vous occuperez en rien des sentiments que manifeste un public qui, s'il n'est pas un embarras, est loin de constituer une force pour la société.

« D'un autre côté, vous n'exagérerez pas la portée des événements qui ont amené les incendies et les massacres. Dans votre sagesse, vous resterez éloignés de cette clémence qui serait une impiété, de cette sévérité qui serait une lâcheté. Sous le costume que nous portons, il n'y a ni l'un ni l'autre.

« Je fais appel ici à l'indépendance de votre caractère, et je fais cet appel au nom de l'armée, qui a aujourd'hui, après des désastres si immérités, l'honneur de pouvoir aider la France à éviter ce partage odieux dont elle était menacée.

La postérité dira qu'après avoir donné notre sang, et le lendemain du jour où nous combattions les hommes de la Commune, nous avons su les juger sans passions et sans ressentiments.

« Je vous le demande aussi au nom de la ville de Paris, qui a été si cruellement frappée, et qui expie depuis dix longs mois une heure de frayeur et de faiblesse, ou peut-être même d'insouciance.

« Je vous le demande enfin au nom de notre drapeau, dont les couleurs symbolisent si bien la gloire de nos pères, les malheurs de notre génération et les espérances que nous fondons sur nos enfants.

Après ces derniers mots, qui sont accueillis par l'auditoire avec les plus vives marques de sympathie et d'approbation, M. le colonel de Laport lève l'audience et la renvoie à demain pour les plaidoiries.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 22 Janvier 1872, à 10 h. 1/4, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur EDMOND-CHARLES-ALBERT LEMERRE, sous-officier au 8^e bataillon de la Garde Mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 22 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 1745

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Lundi 22 Janvier 1872

Chaque dame accompagnée d'un cavalier aura droit à son entrée gratuite ; il en sera de même de tout enfant accompagné d'une personne.

Les droits de l'homme, comédie en 2 actes de M. Jules Prémarty.

Les trois gamins, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Clavière.

Les 2 aveugles, opérette de M. Moineaux, musique de M. J. Offenbach.

On commencera à 7 heures